

Le 12 février 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 12 février 2019 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire
Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2019-02-018 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 février 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2019-02-019 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 12 février 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	APPUI / FQM / DEMANDE DE MODIFICATION DES CATÉGORIES DE PROJETS ADMISSIBLES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE / ENTENTE CANADA-QUÉBEC 2019-2023

Le 12 février 2019

7	ADMINISTRATION
7.0.1	REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE 2018
7.1	GREFFE
7.1.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2019-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC / TECQ 2014-2018
7.1.2	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 649 / RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À CERTAINES PERSONNES
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE
7.3.2	SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2019-02-020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2019-02-021 6.1 APPUI / FQM / DEMANDE DE MODIFICATION DES CATÉGORIES DE PROJETS ADMISSIBLES AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE / ENTENTE CANADA-QUÉBEC 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Peter Schiefke, à la députée provinciale de Vaudreuil, M^{me} Marie-Claude Nichols et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

2019-02-022

7.0.1 REDDITION DE COMPTES FINANCIÈRE 2018

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt par le trésorier de la liste des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, et de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, ces dits contrats étant passés au cours de l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

2019-02-023 **7.1.1** **ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES NUMÉRO MTV-2019-01 / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC / TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation d'aqueduc, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 29 janvier 2019 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a atteint le pointage intérimaire de 70 points requis;

CONSIDÉRANT QU'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro MTV-2019-01;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les Services EXP inc., 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation d'aqueduc sur le 3^e Boulevard, entre la 7^e Avenue et 9^e Avenue, sur le 3^e Boulevard, entre la 9^e Avenue et l'extrémité est de la rue (BF 69) et sur le 4^e Boulevard, entre la 5^e Avenue et 7^e Avenue, et ce, pour un montant totalisant cinquante et un mille quatre cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-deux cents (51 439,82 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro MTV-2019-01;

QU'une affectation au montant de cinquante et un mille quatre cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-deux cents (51 439,82 \$) en provenance de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 soit autorisée pour financer ce projet.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2019-02-024 **7.1.2** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 649 / RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À CERTAINES PERSONNES**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 649 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2019-02-025 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze dollars et trente-quatre cents (309 692,34 \$).

ADOPTÉE

**2019-02-026 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /
EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2019, et

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2019 selon le taux horaire en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2019-02-027 7.3.2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
SALARIÉ TEMPORAIRE / JOURNALIER ET/OU ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT les besoins au sein du Service des travaux publics en ce qui concerne l'entretien des espaces verts;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise l'embauche temporaire d'un journalier et/ou d'étudiants pour l'entretien des espaces verts au sein du Service des travaux publics pour la saison estivale 2019, selon les besoins du service, et ce, au salaire prévu à l'annexe « B » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES
SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2019-02-028 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du
12 février 2019 à 19 h 40.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière